



15ème législature

Question N° : 45501	De M. Victor Habert-Dassault (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Frais kilométriques des professionnels de santé et de l'aide à domicile	Analyse > Frais kilométriques des professionnels de santé et de l'aide à domicile.
Question publiée au JO le : 10/05/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la hausse des charges pour les professionnels de santé et de l'aide à domicile. Le prix du carburant grimpe et il faut continuer à se déplacer. Les infirmiers, comme les aides à domicile, poursuivent leur route en se rendant au quotidien au chevet des aînés, des malades ou des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Les frais kilométriques n'ont pas été augmentés, stagnants à 0,35 euro / kilomètre alors que ces professionnels ont des salaires très bas. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte se saisir de cette question et réévaluer par le haut la prise en charge des frais kilométriques.